

## **Contribution de la Croix-Rouge française relative à l'inclusion bancaire et à la lutte contre le surendettement. Synthèse des propositions**

### **I) Améliorer la connaissance pour construire un dialogue sain et faire émerger des solutions efficaces**

- 1.1. Changer de terminologie : dossier/procédure de désendettement et non de dossier/procédure de surendettement
- 1.2. Lancer une étude qualitative et quantitative sur les parcours menant au surendettement
- 1.3. Lancer une étude sur la façon dont nos voisins (UK, Irlande, Belgique...) pratiquent l'éducation et l'accompagnement budgétaire et bancaire
- 1.4. Tirer les leçons des expérimentations terminées et finaliser celles qui sont toujours en cours (par ex : Cetelem, Reflex, Abri, SIMS Easy Budget...) pour passer à une logique de grande échelle
- 1.5. Mettre en place une collecte d'informations sur les produits et services fournis par les établissements bancaires et financiers aux clientèles « fragiles », et rendre ces informations publiques comme proposé dans le Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles

### **II) Développer à grande échelle l'éducation et l'accompagnement budgétaire et bancaire**

- 3.1. Développer l'éducation budgétaire, bancaire et financière des élèves et étudiants
- 3.2. Renforcer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux sur les aspects budgétaires et bancaires en insistant sur leur rôle préventif
- 3.3. Accompagner les structures volontaires (banques, associations, collectivités) souhaitant élargir leur champ de compétences en matière d'accompagnement, via des formations réciproques sur les territoires
- 3.4. Multiplier sur tous les territoires des lieux neutres (plateformes budget) afin d'informer, d'écouter et de conseiller les usagers et les professionnels sur les questions budgétaires et bancaires, tout en coordonnant les actions des créanciers (banques, bailleurs, fournisseurs d'énergie, ...), des collectivités, et des associations pour prévenir le surendettement (via la médiation de dettes)



croix-rouge française

H u m a n i s o n s l a v i e

### III) Promouvoir les alternatives au crédit renouvelable pour lutter contre le surendettement tout en améliorant l'accès au crédit

- 3.1. Chercher à faire du crédit amortissable le crédit par défaut, notamment dans les offres d'établissements de crédit spécialisés, en revisitant le modèle économique du crédit amortissable pour les clients risqués
- 3.2. Développer des solutions d'avance de trésorerie, notamment dans les situations urgentes, via les CAF ou les plateformes budget
- 3.3. Investir dans les structures de médiation de dettes plutôt que dans le fichier positif qui n'a pas prouvé son efficacité

### IV) Mettre en œuvre un plan pluriannuel ambitieux de lutte contre le surendettement et pour l'inclusion bancaire

Au-delà des mesures à court terme, il faut fixer un cadre pour pouvoir mener aussi des mesures à moyen et long terme. Il s'agit de **créer par la loi un Institut qui viendrait coordonner l'ensemble des réflexions et des actions de lutte contre l'exclusion bancaire et de prévention du surendettement.**

Cet Institut serait ainsi l'organisme en charge d'analyser les informations transmises par les établissements bancaires et financiers afin de certifier publiquement ces derniers. Mais il serait également en charge de piloter au niveau national les **structures de médiation de dettes (ou plateformes budget) qu'il convient de développer à grande échelle, étant déjà expérimentées depuis de nombreuses années en Europe et reconnues comme une solution efficace.**

Lieu de dialogue entre toutes les parties prenantes (créanciers, usagers, acteurs sociaux, universitaires, pouvoirs publics), il serait **responsable d'améliorer constamment la connaissance des phénomènes et les pratiques de chacun, à la recherche d'un modèle économique et social équilibré et durable.** Pour financer le fonctionnement de l'Institut et les plateformes budget, l'Institut pourrait s'appuyer sur une **évolution du Fonds de Cohésion Sociale**, qui serait abondé par plusieurs ministères, des collectivités territoriales volontaires, et par les établissements bancaires et financiers de manière obligatoire.